

Du salariat à la création d'entreprise... Anticiper l'impact sur sa future retraite

Plus de 550 000 entreprises se créent chaque année en France, dont 40% à l'initiative d'une femme. L'entrepreneur crée son entreprise en moyenne à 37 ans, souvent après une expérience de salariatⁱ. Quelle incidence cette reconversion peut avoir sur sa retraite ?

A l'occasion de la 2^e édition nationale des « **Rendez-vous de la retraite** », du 20 au 25 novembre 2017, les régimes de retraite complémentaire Agirc et Arrco informent les actifs sur leurs droits à la retraite, en fonction de leur différent parcours de vie.

Fidèles à leur mission d'intérêt général, les organismes paritaires Agirc et Arrco, qui gèrent les retraites complémentaires des 18 millions de salariés du privé, souhaitent encourager les actifs à s'informer sur leurs droits à la retraite, tout au long de leur carrière. Ceci pour permettre d'orienter leurs choix de vie personnelle et professionnelle, en toute connaissance de cause.

Clothilde, 32 ans, salariée depuis 8 ans, a pour projet de créer son entreprise

En tant que chef d'entreprise, elle peut choisir entre deux statuts : salariée ou indépendante.

- **Si elle est salariée, rien ne change pour sa retraite :** des cotisations Agirc et Arrco continueront à être prélevées sur son salaire et elle continuera à accumuler des points qui viendront s'ajouter à ceux déjà obtenus.
- **Si elle devient indépendante, son nouveau régime de retraite sera le RSI.**
- **Si elle devient profession libérale, elle relèvera de la CNAVPL.**



Le jour où elle décidera de prendre sa retraite, celle-ci tiendra compte à la fois de son activité d'indépendante / libérale et de salariée.

Quid des droits acquis avant sa reconversion ? Quelle soit chef d'entreprise salarié ou indépendant, les droits acquis pendant sa période de salariat lui seront conservés. Le jour où elle décidera de prendre sa retraite, ils seront pris en compte pour son calcul et lui donneront droit à une retraite Arrco et Agirc.

10% des salariés du privé cotisant à l'Agirc-Arrco ont eu le statut d'indépendant (artisan, commerçant...) au cours de leur carrière et 1% ont été micro-entrepreneur (ex auto-entrepreneur) ou profession libéraleⁱⁱ.

Les Rendez-vous de la retraite 2017 – 2^e édition

S’informer sur sa retraite : les outils d’information et d’aide à la décision en ligne existent, mais restent insuffisamment connus !

Pour la 2^e année consécutive, les organismes de retraite complémentaire Agirc-Arrco partent à la rencontre des actifs, dans toute la France. Les « Rendez-vous de la retraite », organisés du lundi 20 au samedi 25 novembre 2017 sont l’occasion pour chacun des actifs, de faire le point gratuitement sur leur situation avec un conseiller et d’être guidé dans leurs choix. Au programme : dans chaque département, des consultations personnalisées sans rendez-vous, des conférences pratiques dans plusieurs grandes villes de France et un accès en ligne et en continu à une équipe d’experts retraite.

Retrouver la liste des centres d’information (CICAS) partenaires de l’événement sur rdv-retraite.agirc-arrco.fr.

A propos de l’Agirc et l’Arrco

L’Agirc et l’Arrco sont les régimes de retraite complémentaire obligatoires des salariés du secteur privé. Tous deux reposent sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. Ils viennent compléter le régime de base de la Sécurité sociale et représentent entre 30 et 55 % de la retraite globale.

L’Agirc et Arrco représentent 18 millions de salariés qui cotisent avec leurs employeurs (1,7 million d’entreprises) pour constituer leurs droits futurs. Ils versent 70 milliards de retraites par an à 12 millions de retraités.

Pour plus d’informations : www.agirc-arrco.fr

Contact presse :

Agence Florence Gillier & Associés : 01 41 18 85 55 – 06 46 05 26 31

Virginie Belloir : virginieb@fgcom.fr

ⁱ Source Insee 2017

ⁱⁱ Chiffres Agirc-Arrco